



Règlement spécifique des 24 Heures internationales à la marche de Monthey 2012

Nom de l'épreuve 24H internationales à la marche de Monthey (Suisse), épreuve

sélective pour Paris-Colmar 2012

Lieu Aux alentours de la patinoire & halle polyvalente et du stade du

Verney, Route du Verney, CH-1870 Monthey

Organisateur Club de marche de Monthey (CMM)
Date Samedi 28 et dimanche 29 avril 2012

Règles d'engagement L'épreuve est ouverte aux athlètes Hommes et Femmes, Séniors et

Vétérans, Espoirs licenciés auprès d'une Fédération affiliée à l'IAAF, ainsi qu'aux non licenciés présentant un certificat médical de moins

d'un an.

Parcours et distances Circuit de 2,5km plat sur route et petit circuit de 600m emprunté dès

12h15 le dimanche. Le départ et la ligne d'arrivée sont situés dans la

patinoire couverte, traversée à chaque tour.

Temps de passage au 100km pris en compte sur la ligne d'arrivée.

Départs des 24H et des 6H (H+F) samedi 28 13h00 Départ 10km toutes catégories (H+F) dimanche 29 10h00 Départ 2,5km pour jeunes (H+F) dimanche 29 11h30 Le dimanche 29 avril 2012, les athlètes emprunteront le petit circuit

dès 12h15. A 12h59, au 1^{er} signal sonore ils continueront leur progression qu'ils stopperont au 2^e signal sonore à 13h00 en déposant le témoin indiquant leur n° de dossard et continueront

jusqu'à la ligne d'arrivée.

Appels Samedi à 12h30 dans la patinoire et dimanche 15 minutes avant les

départs.

Accompagnateurs Camping-cars et tentes seront stationnés aux endroits indiqués par

l'organisateur, vers la patinoire dès le vendredi 27 avril 2012.

Ravitaillement Le ravitaillement personnel est autorisé sur la totalité du parcours, à

l'exclusion du passage devant le poste de pointage. Un poste de ravitaillement (boissons et nourriture) pendant toute la durée de

l'épreuve sera mis en place par l'organisation.

Récompenses Tous les marcheurs classés seront récompensés (lots).

Du 1^{er} au 10^e Hommes et de la 1^{ère} à la 10^e Femmes, prix en € sous

réserve d'avoir terminé les 24H (voir barème).

Frais de déplacement Chaque athlète qui prendra le départ des 24H recevra un

remboursement forfaitaire des frais de déplacement de CHF 50.-

Vestiaires et dossards Dès 10h le samedi 28 avril 2012 à la permanence des 24H, à la

patinoire de Monthey.

Les concurrents porteront 2 dossards : un sur la poitrine et le deuxième dans le dos. Ils seront visibles de jour comme de nuit. Une chasuble ou une bande réfléchissante sera portée pour la nuit.

Vestiaires, douches et toilettes seront situés à la patinoire.

Résultats,

distributions des prix Remise des récompenses dans la patinoire dès 15h le dimanche.



Finances d'inscriptions Conformément au règlement des épreuves de grand fond, les droits

d'engagement pour les 24H et 6H sont :

Licenciés : CHF 18.- / € 15.-Non licenciés CHF 25.- / € 20.-

A payer sur place lors de la prise du dossard le samedi 28 avril 2012,

en espèces (aucun chèque ne sera accepté).

Pour les épreuves annexes du dimanche (gratuit pour les étrangers) :

10km adultes = CHF 12.- et 2,5km jeunes = CHF 8.-

IBAN du CMM (Banque Raiffeisen): CH33 8061 1000 0105 0844

Inscriptions Bulletin d'inscription annexé à envoyer avant le 15 avril 2012, par

courrier postal au Club de marche de Monthey, Case Postale 409, CH-1870 Monthey 1 (Suisse) ou fax +41 24 472 12 27 ou scanné par

e-mail à michel.martin@24hmonthey.com

www.24hmonthey.com Renseignements

Michel Martin, responsable technique, tél. +41 79 234 16 15 et

fax +41 24 472 12 27 et michel.martin@24hmonthey.com

Offert aux athlètes le vendredi, samedi et dimanche soir, en dortoir Hébergement

(abri PC) sous le Théâtre du Crochetan, Rue du Théâtre 6, CH-1870

Monthey (veuillez vous inscrire).

Offert aux athlètes le vendredi soir à la patinoire (veuillez vous Repas

inscrire). Restauration sur place durant l'épreuve.

Remarques Pour les Suisses, épreuves ouvertes à tous les marcheurs, homme et

femme, en possession d'une Membercard Swiss Athletics.

Les dernières informations concernant les épreuves seront données le samedi 28 avril 2012 à la prise des dossards. Toutes les informations et changements sont régulièrement actualisés sur le site internet officiel www.24hmonthey.com. Le présent règlement et les résultats sont disponibles sur

www.swisswalking.org

Généralités La couverture médicale est assurée par des samaritains-secouristes.

> Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, maladie et accident survenant avant, pendant et après l'épreuve. Pour tous les cas non prévus dans le présent règlement, les règlements des épreuves françaises de grand fond, de Swiss

> Athletics (RO) et de la Fédération Suisse de Marche (FSM) font foi.

Date et signature Monthey, le 02.11.2011

Pour le CMM, Patrick Grandjean et Bernard Halil

Lu et approuvé Pour la FSM-Commission des compétitions Daniel Grandjear